



Compte rendu Conseil Municipal en date du 15 Novembre 2021

L'an **Deux Mil Vingt-et-un**, le **Quinze Novembre**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Henri PRIETO, premier adjoint.

Date de convocation : 5 Novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Nicolas ROQUE, Laurence CHANEL, Lionel SEIGLE-VATTE, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Alexandre MEUNIER-BEILLARD, Kevin BLACHON.

Nombre de conseillers représentés : 2

Jérôme FOROT (Pouvoir à Nicolas ROQUE), Marie-Noëlle LEGARCON (Pouvoir à Kevin BLACHON),

Nombre de conseillers absents : 3

Denis CARRON, Janine GARIN, Françoise FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Alexandre MEUNIER-BEILLARD.

1. **Tarif 2022** : Augmentation des loyers.

Le tarif de l'inflation 2020 est de 0,5%.

Il est proposé de reporter ce taux pour l'augmentation des loyers en 2022 pour les locations de certains logements appartenant à la commune.

Vote : approuvé à l'unanimité.

2. **Achat local EPFL le Pin + Bail à construction et vente de terrain :**

Rappel du projet : Construction de 2 Bâtiments :

Tènement A : 6 logements sociaux en location (3 T2+ 3 T3) sur une surface de 365m2 et 2 locaux commerciaux sur une surface de 161m2.

Tènement B : 6 logements en acquisition à la propriété (3T2 + 3 T3) sur une surface de 346m2.

L'EPFL est propriétaire du terrain. Il propose de le revendre à la commune pour 249 133 €, dont 54 738 € de requalification (cout de la démolition plus mise à nu du terrain)

Le prix sera fermé à l'EPFL en six annuités de 41 522 € de 2022 à 2027.

Par ailleurs, le Conseil approuve la vente à ALPES ISERE HABITAT (ex OPAC) du terrain nécessaire pour 18 000 € HT pour 610 m (tènement B), et le bail à construire pour 60 ans pour 1 € symbolique (tènement A).

La commune négociera ensuite avec l'OPAC l'achat des surfaces commerciales du rez-de-chaussée.

Voté et approuvé à l'unanimité.

3. **Acte de sous-traitance CHAMBARD – Marché RD 50.**

La société Chambard fait appel à la société ProxiMark pour sous-traiter le traçage au sol de la RD50, cœur de villages et nous demande donc notre accord.

Voté et approuvé à l'unanimité.

4. Subvention souvenir français.

Le souvenir Français a fait refaire la peinture du lettrage du nouveau monument aux morts de Paladru pour la somme de 1400€. Nous proposons une subvention de 700€.

Voté et approuvé à l'unanimité.

5. Projet accueil de loisir.

Mme De Nardi-Cantèle présente au Conseil le projet d'accueil de loisirs préparé avec les élus responsables de Biliou, Montferrat, Villages du Lac de Paladru.

Il est proposé au Conseil de donner un accord de principe pour :

1. Création d'un accueil loisirs pour les 3 – 13 ans les mercredis et durant les vacances scolaires. Cet accueil sera une antenne de l'AEJ de St Etienne de Crossey qui gèrera cette nouvelle structure. Les communes participeront en subventionnant l'AEJ. Le montant total des subventions annuelles ne pourra excéder 50 000 €.
2. Maintien de l'animation jeunesse pour les 13 – 18 ans avec Patrice Monard. Cette structure devra être réorganisée pour que le coût total restant à la charge des communes n'excède pas 25 000 € par an.

Le Conseil par 16 voix pour et 2 abstentions donnera un accord de principe sur cette mise en place.

6. Salle des Charmilles à le Pin.

Ouverture de la salle pour les réunions des associations et autres (rappel : la salle domino n'est plus attribuée en dehors de l'école pour cause d'hygiène). La salle comprend 1 évier, 1 réfrigérateur, des tables et des chaises neuves.

Les réunions auront lieu du lundi au vendredi jusqu'à 22h maximum pour éviter d'importuner le voisinage.

Règlement : le parking se fera sur le parking des Platanes obligatoirement, aucun repas ne sera accepté dans cette salle, le ménage devra être fait avant le départ par les personnes demandant la salle.

7. Devis bâche du bac à sable école de le Pin.

La bâche du bac à sable étant à changer, plusieurs devis ont été demandés et celui de la société Isotex a été retenu (584€ TTC)

Voté et approuvé à l'unanimité.

8. DETR (dotation équipement territoire ruraux) 2022.

Nous avons jusqu'au 31 décembre 2021 pour déposer les dossiers de demandes de subventions.

Nous avons un dossier prioritaire pour les travaux pour l'épicerie de Paladru d'un montant de 254 326,21 € TTC. Un second dossier peut être déposé.

Des subventions complémentaires pour maintien de commerce et auprès de l'ADEME pourront être déposés.

Voté et approuvé à l'unanimité.

9. Rétrocession concession cimetièrre du Pin.

Une personne a achet  une concession pour une dur e de 30 ans en 2010 pour la somme de 110 , au cimetièrre du Pin. Elle souhaite l'abandonner et demande le remboursement de 18 ann es sur 30.

Vot  et approuv    l'unanimit .

10. Contrat TITRES RESTAURANT pour le personnel.

Demande de ch ques « restaurant » pour le personnel d'une valeur de 11 /j ouvr .

La participation de la mairie serait comprise entre 30 et 60% soit 5,55 /j ouvr .

29 personnes en mairie (5,55x29x20x12) soit environ 38 280 /an.

Des ch ques vacances sont  ventuellement    tudier.

Vot  12 contres + 1 abstention

11. Bilan d'activit s 2020 du Pays Voironnais.

Report  au prochain conseil.

12. C r monies comm moratives.

Villages du lac de Paladru poss de 2 monuments aux morts ; il est demand  si la commune pr voit une c r monie pour les deux monuments ou une c r monie par monument pour le 8 mai et le 11 novembre.

Vot  et approuv    l'unanimit  pour une c r monie par monument et par date, et un ap ritif dans chaque commune historique.

13. Repas du Personnel du 10 D cembre

Il est stipul  que pour le repas du personnel, les  lus r mun r s payeront leur repas. Pour le personnel et les conseillers municipaux le repas sera gratuit ; le repas sera payant pour les conjoints du personnel et des  lus.

Le co t du repas du 10 D cembre 2021 est de 40   par personne.

Pour les personnes int ress es, se faire connaitre en mairie avant le 30 Novembre 2021.

14. Compte-rendu commissions communales et/ou intercommunales.

Commission plage :

Camping : pas de Pass Sanitaire obligatoire ; +20% de fr quentations donc plein jusqu'  la fin de la saison.

Restaurant : -25% de fr quentation pour la raison  voqu e du Pass Sanitaire obligatoire

Plage : en attente de r sultat : proc s avec "Nautilac" ... avec le Pass Sanitaire obligatoire la client le  t  plus de proximit  et plus s lective.

Commission CCAS :

Le Repas des anciens sera le vendredi 19 Novembre 2021 salle Pallas, 135 personnes inscrites. Le prix du repas est de 21 /pers. Le vin et l'ap ritif sont offerts (vin blanc 1/6 et vin rouge 1/6), par le restaurant pour remercier de l'exon ration de loyer pendant les fermetures Covid.

Reste   charge : couverts, verres, service   table etc...

Besoin de personnes vers 17 et 18h pour aider au rangement.

B timents :

Chaudière salle Pallas en cour de dépannage.

Conseil d'école :

Les enseignants sont satisfaits des nouvelles recrues ; la directrice remercie la mairie pour les manifestations. On nous signale un problème de places de parking (parking école de Paladru).

Voirie :

Demande de devis pour une pose d'un regard 40x40 pour l'évacuation des eaux pluviales à (chemin de Chubin le Pin), deux devis sont proposés : société GMB 1640€ et société SLV 1140€ ; retenu société SLV.

Devis pour 2 Radars pédagogiques avec option solaire 4060,40€ TTC (à fixer en hauteur et avec socle en béton pour éviter vol et dégradation). Approuvé

15. Déclaration d'intention d'aliéner et notification SAFER :

DIA :

Boulangerie Paladru – 290 0000 € - A revoir

Maison route de Virieu Le Pin – SCI les 3 frères – 215 000 €

Maison 355 Rte Grange Dimière Le Pin – Chavand – 90 000 €

Terrain 434 chemin de Simandre Paladru - YAO – 108 000 €

Safer :

Maison Cotes d'Ars Paladru – PILON – 170 000 €

Bâtiment La Pontetière Paladru – LEMPEREUR – 249 000 €

Grange – Budillon - Le Pin – Chavand – 90 000 €

16. Questions diverses.

Question : Est-ce que la bûche de Noël au Pin est maintenue ?

Réponse : Oui

Question : Où en est le rassemblement de tous les agents techniques ainsi que le matériel dans l'atelier de Paladru ?

Réponse : D'autres dossiers urgents ont été prioritaires.

Question : Une demande a été faite en mairie ainsi qu'à Daniel SEYVE par Mr Valentin Revol pour intégrer la commission urbanisme.

Réponse : accordée

Information :

Le Comité des fêtes de Paladru propose de faire des boîtes chaudes pour le marché de Noël du 11 Décembre 2021 (quelque chose qui procure de la chaleur humaine et dans les cœurs d'autres personnes tel que : vêtements chauds, de bonnes choses à déguster, etc...) ; ceci sera remis aux plus démunis par le secours populaire ; boîtes à déposer en mairie avant le 11 Décembre.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H45.